




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-242**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238089-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA VIE  
ÉTUDIANTE AVEC ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L' ASSOCIATION DE LA MAISON DES  
ADOLESCENTS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNIS-CITE**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Kayané BIANCO

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA VIE ÉTUDIANTE AVEC ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L' ASSOCIATION DE LA MAISON DES ADOLESCENTS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNIS-CITE-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien aux étudiants, la Direction Jeunesse et Vie Étudiante de la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son concours financier à plusieurs associations qui œuvrent pour les publics en difficulté. Les actions proposées viennent en complémentarité des actions institutionnelles portées par notre municipalité concernant la vie étudiante.

Concernant la question du logement et pour répondre à la demande des étudiants en recherche de solution d'hébergement et de lien social, la Ville propose de verser à l'**Association de la Fondation Étudiante pour la Ville** (AFEV) une subvention de **6 000 €** dans le cadre du projet des « Kolocations A Projets Solidaires », dit « KAPS » sur les quartiers d' Encagnane (9 Kapseurs) et du Jas de Bouffan (14 Kapseurs).

Ce projet conjugue engagement solidaire et logement étudiant, et permet ainsi à des étudiants en difficulté de se loger en colocation au sein d'un quartier prioritaire contre un loyer modéré avec 5 heures de bénévolat hebdomadaire pour monter des actions avec et pour les habitants.

A chaque appartement correspond un projet social, les colocataires sont recrutés selon leur motivation à s'engager personnellement dans cette dynamique solidaire.

Quelques exemples de domaines d'actions menées :

- Vivre ensemble : Encagnane : Ateliers jardin ○ Jas-de-Bouffan : Commission Convivialité Interquartier : Distribution alimentaire, Projet mémoire du quartier à Encagnane, Festival de courts-métrages Vision, action collective au Jas,
- Actions éducatives : Interquartier : Ateliers lecture,
- Lien intergénérationnel : Interquartier : Solidarité seniors.

A noter que la Ville d'Aix-en-Provence participe depuis 2022 aux réflexions et travaux concernant les questions de logement étudiant en étant associée à la gouvernance de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant, au côté du CROUS Aix-Marseille-Avignon, d'Aix-Marseille-Université et d'autres collectivités du département.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite également poursuivre son soutien auprès de l'association **FAMI** (Fédération Aix Marseille Interasso), très engagée auprès des étudiants en précarité et qui assure la gestion de l'AGORAE. Cette épicerie sociale et solidaire étudiante, gérée par les étudiants pour les étudiants, permet aux jeunes faisant face à des difficultés financières d'accéder à une alimentation saine et équilibrée à coûts réduits, sur la base de critères sociaux, grâce à un rôle de distribution de denrées alimentaires. L'AGORAE se propose d'être également un lieu de vie et de lien social grâce à un accueil permanent et des rencontres thématiques dans l'année (soirées musicales, brunch, soirées culinaires...).

Nous proposons une subvention à la FAMI d'un montant de **3 000 €** pour l'année 2023, correspondant à la prise en charge de paniers alimentaires au bénéfice des étudiants les plus en difficulté.

Cette contribution financière viendra en complément de la mise à disposition à titre gracieux des locaux de l'AGORAE, situés aux allées provençales, d'une superficie de 81 m<sup>2</sup> et dont la valeur locative est estimée à 11 340 €.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif du service civique mis en place avec l'association **UNIS-CITE** par la convention adoptée avec la délibération N° DL.2022-343 du Conseil Municipal du 14 octobre 2022, il convient de verser la dotation 2023 pour un montant de **40 723 €**.

Pour mémoire la dotation 2022 s'est élevée à 22 000 € soit un total de 62 723 € pour la promotion des 24 jeunes volontaires accueillis dans les services de la Ville du 31 octobre 2022 au 30 juin 2023.

Enfin, dans le cadre de la santé mentale et de la prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes et étudiants (accueil, écoute, accompagnement et soin), la **Maison des Adolescents (MDA)**, basée au sein des locaux du Repère Jeunesse, poursuit ses actions significatives de prévention et d'éducation en réponse aux problématiques de santé des étudiants. Dans un contexte économique et social où de nombreuses fragilités demeurent, il est en effet primordial de pouvoir conserver cette offre de service sur notre territoire pour les jeunes les plus en difficulté et préserver le suivi de la file active actuelle des 850 usagers, tout en envisageant le déploiement d'une offre de prévention élargie pour les futurs utilisateurs.

C'est pourquoi il est proposé de voter une subvention de fonctionnement de **8 000 €** à la MDA 13 Nord pour l'antenne aixoise et pour l'exercice 2023.

L'association bénéficie également de locaux mis à disposition gracieusement par la Ville, d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> et dont la valeur locative actuelle est estimée à 8 400 €.

Un projet de déploiement plus important dans les locaux de la Direction Jeunesse est en cours d'étude.

A noter que l'association fait également l'objet d'un soutien dans le cadre du Contrat de Ville pour un montant proposé de 8 000 € dans un rapport de la Politique de la Ville du présent Conseil Municipal.

Elle a déjà perçu une subvention de 16 000 € votée le 17 mars de la part de la Direction Santé Publique et Handicap.

Le présent rapport s'inscrit donc dans la continuité de la position politique de notre Municipalité sur l'importance d'un tel projet sur notre territoire avec un montant global de 32 000 € (trente-deux mille euros) en numéraire et de 8 400 € (huit mille quatre cent euros) en valeur locative.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions aux associations AFEV, FAMI, et MDA pour un montant de 17 000 € détaillé au tableau ci-annexé;
- **DIRE** que ces sommes seront imputées sur la ligne budgétaire 1561 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** une subvention de 40 723 € à l'association UNIS-CITE en exécution de la convention 2022/2023 (DCM N° 2022-343 du 14 octobre 2022);
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 6779 qui présente les disponibilités suffisantes;
- **ADOPTER** la convention annexée avec l'association MDA 13;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la jeunesse à la signer.

DL.2023-242 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA VIE ÉTUDIANTE AVEC ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L' ASSOCIATION DE LA MAISON DES ADOLESCENTS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNIS-CITE-

Présents et représentés : 43  
Présents : 30  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 43  
Pour : 43  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

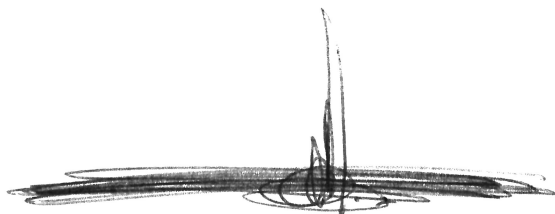
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00